NON AU LICENCIEMENT DE MOUSSA!

Le 2 janvier 2017

La direction convoque ce jour au siège de la société Moussa Koita, vendeur au New Look Saint Antoine, à un entretien préalable à licenciement assorti d'une mise à pied à titre conservatoire.

Il lui est reproché ni plus, ni moins de... harceler l'encadrement du magasin de Créteil! Derrière ce grief outrancier, désavoué il y a quelques années chez Virgin, il s'agit, pour la DRH, de soutenir inconditionnellement des managers dont Moussa n'a cessé, en sa qualité de délégué du personnel, de dénoncer les agissements: ces derniers ont donné lieu à des droits d'alerte, suivis de plusieurs dépôts de plainte et de la saisine des prud'hommes par deux salarié-es de cet établissement, licenciés depuis (leur audience est prévue le 24 mars prochain).

Plus généralement, elle cherche à dissuader l'action de notre syndicat dont les représentant-es, depuis les élections de 2015, n'ont eu de cesse d'agir contre la détérioration des conditions de travail et les pressions subies par nombre d'employé-es, faisant entendre une voix sans concession dans l'ensemble des instances où nous siégeons.

Pour monter de toutes pièces cette procédure, Madame Cordin, qui crie elle aussi au dénigrement vis à vis de sa (petite) personne, n'a pas répugné à manipuler un autre membre de notre organisation, ni a instrumentaliser une partie du CHSCT dont les secrétaires feraient mieux, si elles voulaient se montrer dignes de leur fonction, de s'indigner des accidents de travail non portés à sa connaissance...

Si d'aventure la direction poursuivait la procédure de licenciement de notre camarade, qu'elle sache qu'elle s'expose à un conflit inédit sur l'enseigne : un coup porté contre l'un-e d'entre nous est un coup porté contre tous !

